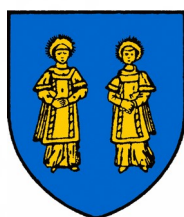


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS



MAIRIE DE LAHAS

32130

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 OCTOBRE 2021

PRÉSENCE

L'an deux mille vingt et un, le 11 du mois d'octobre à 20h30, le conseil municipal de Lahas, dûment convoqué le 4 octobre 2021, s'est réuni sous la présidence de Pierre DANOS, Maire.

Étaient présents : Thierry BIRAN, Yves-Marie CORFA, Nicolas DESTIEUX, Gérard FAURÉ, Muriel LEBOURGEOIS, Florent METRA, Charlotte OUZILLEAU, José SIMORRE.

Étaient excusés : Stéphane HAJZLER, Marjorie LOPEZ-IRALA.

Yves-Marie CORFA a été désigné secrétaire de séance.

DÉBUT DE SÉANCE

20h40

ORDRE DU JOUR

- Plan de distribution de comprimés d'iode
- Distributeur de baguettes de pain
- Travaux presbytère
- Questions diverses

PLAN DE DISTRIBUTION DE COMPRIMÉS D'IODE

En cas d'alerte à la suite d'un incident nucléaire à la centrale de Golfech, le protocole prévoit la distribution de comprimés d'iode à la population. Les personnes du conseil municipal désignées pour aller chercher les comprimés à Lombez sont Muriel LEBOURGEOIS et Charlotte OUZILLEAU.

Les équipes chargées de les distribuer les comprimés sont :

- Route de Gimont + impasse du Pichard : Yves-Marie CORFA et José SIMORRE.
- Route de St André + route de Samatan : Charlotte OUZILLEAU et Pierre DANOS.
- Route de Noilhan + impasses de Lamourous et du Pissan : Muriel LEBOURGEOIS et Florent METRA
- Route de Maurens + chemin de Frégouville : Thierry BIRAN et Nicolas DESTIEUX.
- Route de Bézéril + chemin de Lalière : Stéphane HAJZLER et Marjorie LOPEZ IRALA.
- Chemin de Traverse + chemin des Prades : Gérard FAURÉ.

DISTRIBUTEUR DE PAIN

Le maire présente les résultats de l'enquête sur la mise en place d'un distributeur de pain menée auprès des habitants de la commune. Ils indiquent que 16 familles se déclarent utilisatrices régulières, 26 utilisatrices occasionnelles et 11 ne sont pas intéressées.

Pour pouvoir impliquer un artisan boulanger, il convient de détenir la machine. Deux fournisseurs ont répondu à la demande : mabaguettes.com et Le distrib pain.

La discussion porte sur le choix du distributeur : mabaguettes.com propose une machine moins chère mais qui ne permet de distribuer que des baguettes, invisibles pour le consommateur. Le distrib pain est une machine constituée de casiers inox dans lesquels on peut trouver des pains différents, des viennoiseries ou toutes sortes de produits saisonniers, des galettes par exemple, l'utilisateur peut choisir spécifiquement son casier. Le choix se porte rapidement sur ce dernier distributeur.

Deux options d'acquisition sont ensuite débattues : achat comptant (17 500 € HT) ou location avec option d'achat (350 € HT/mois sans pouvoir récupérer la TVA, soit près de 50 % du prix en plus sur 60 mois). Des demandes de subvention sont en cours auprès de la 3CAG, du Département et de la Région.

Deux artisans boulangers ont été consultés et ont répondu favorablement. Il leur sera soumis un contrat de rétribution à la commune à partir d'un seuil de rentabilité. Le choix sera ensuite effectué par le conseil municipal.

Le maire soumet au vote l'achat comptant du distributeur sous réserve de l'obtention d'une subvention d'au moins 40 % de l'investissement.

8 voix pour, 1 abstention, 0 contre

TRAVAUX PRESBYTÈRE

Le permis de construire a été déposé le 1^{er} octobre.

L'appel d'offre sera lancé dès la validation du permis. Dans l'attente, le travail de préparation de cet appel d'offre sera conduit.

QUESTIONS DIVERSES

Deux journées élagage des arbres au village par les conseillers sont programmées les 18 et 19 décembre.

Un Appel à Manifestation d'Intérêt pour préserver la biodiversité nocturne a été lancé par le Pays Porte de Gascogne, il est organisé par secteurs de la 3CAG. La commune s'est positionnée pour le débat « 1001 raisons de protéger la nuit ». La date proposée est le vendredi 11 février à 20h30, et à défaut, le vendredi 4 février.

Commémoration du 11 novembre : rendez-vous est fixé à 11h pour le défilé, un apéritif clôturera la matinée.

FIN DE SÉANCE 23H00
